



17ème Congrès du Snfocos à Lyon 14 au 17 mars 2011

Résolution de la section professionnelle de l'Encadrement

Réunis à Lyon du 14 au 17 mars 2011, les cadres constatent que :

Depuis une dizaine d'années, les réorganisations et les restructurations s'enchaînent sous couvert de meilleur service aux bénéficiaires, mais fondées en fait sur des critères exclusivement économiques et financiers dans lesquels la prise en compte de la personne humaine est la plupart du temps exclue. Le management par projet, mis en place dans tous les organismes, opacifie les hiérarchies et les organisations et génère des situations d'isolement qui conduisent le personnel à un profond désarroi. Ces éléments contribuent à la montée des risques psychosociaux.

Les fonctions d'encadrement sont différentes de celles d'exécution en cela qu'elles comportent une responsabilité sur laquelle les cadres doivent rendre des comptes. La responsabilité a un coût et elle doit être reconnue. Aujourd'hui, les libellés d'emplois attribués ne correspondent plus aux emplois tenus. L'absence d'emplois repères se traduit de plus en plus par le remplacement des départs à des coefficients inférieurs et par l'absence d'engagement de l'employeur en termes d'évolution des carrières.

Les réductions d'effectifs d'agents de direction et de cadres, les fusions et mutualisations imposées par les COG (contrats d'objectifs et de gestion) et les CPG (contrats pluriannuels de gestion) ou générées par les opérations de restructurations d'organismes, figent les carrières de l'encadrement. La dégradation constante des conditions de travail et d'emploi conduit à la déqualification, à la surcharge professionnelle et à des pressions psychologiques intolérables.

Aujourd'hui, il faut être rémunéré au niveau 8 (coefficient de base) des emplois pour être au plafond de la sécurité sociale alors qu'il y a quelques années le niveau 6 suffisait. Les cadres sont sous payés et subissent une inflation des objectifs à atteindre et une multiplication des responsabilités. Le chevauchement des grilles de rémunération amène parfois certains de nos collègues cadres à percevoir une rémunération inférieure à celle des personnes qu'ils encadrent.

Le tassement hiérarchique est de plus en plus important, préjudiciable pour l'encadrement du point de vue de la reconnaissance de ses fonctions, de sa responsabilité, de ses objectifs et facteur de désordre dans les services.

Ils refusent que l'encadrement soit la variable d'ajustement dans la gestion de la pénurie.

Ils réaffirment que la priorité est l'augmentation de la rémunération des cadres et le maintien de leur statut.

Ils revendiquent :

- L'intégration de 40 points au coefficient de base pour tous les cadres à partir du niveau 5A.
- Une revalorisation immédiate et significative de la valeur du point au titre du rattrapage du pouvoir d'achat, ainsi que la transparence des rémunérations.
- L'adéquation de l'échelle de rémunération des cadres avec les fonctions qu'ils assument.
- L'abandon d'une politique salariale visant à la rémunération individualisée au profit d'une politique totalement conforme à une classification sur 7 niveaux de cadres.
- Le retour aux emplois repères qui définissaient les fonctions et y faisaient correspondre un niveau de rémunération à respecter.
- La prise en considération du parcours des jeunes cadres,
- La revalorisation des points d'expérience et leur attribution tout au long de leur carrière,
- Une politique de formation qualifiante débouchant sur la reconnaissance de diplômes institutionnels permettant d'obtenir le niveau de rémunération correspondant (ex : les délégués de l'assurance maladie - Formation SAM pour les cadres déjà en postes, ...)
- Le remplacement des départs, poste par poste, à niveau égal et un retour à un niveau d'effectifs permettant d'assurer un service public de qualité.
- L'attribution automatique d'un avantage en points de compétence aux cadres qui n'en ont pas bénéficié depuis 3 ans.
- RSI : l'intégration de tous les animateurs de groupe dans la filière encadrement

Ils rappellent également leur attachement à la convention collective nationale et demandent :

- La renégociation du protocole d'accord relatif au droit syndical afin que soit entérinée la possibilité pour le Snfocos d'être représentatif, dès qu'il atteint le seuil de 10 % dans le collège cadres.
- La revalorisation, sur la base d'un mois de salaire, de la gratification versée à l'occasion de la médaille du travail.
- Le doublement de la prime de départ à la retraite.
- La création d'une allocation dépendance.
- L'harmonisation des indemnités de déplacements sur la base des indemnités conventionnelles versées aux agents de Direction, pour tous les niveaux de cadres.
- La revalorisation significative de la prime de transport.
- La revalorisation biannuelle des indemnités kilométriques en fonction de l'évolution du coût du carburant et avec effet rétroactif.
- L'attribution de la prime de crèche à tous les niveaux de cadres.

Ils appellent leurs collègues cadres à répondre massivement aux actions visant à faire aboutir les revendications et à se syndiquer au S.N.F.O.C.O.S

Ils mandatent le Bureau National et son Secrétaire Général pour mettre en œuvre toutes actions permettant la réalisation de ces revendications